

# RAVALEMENT FACADES

# DOSSIER TECHNIQUE



**TECHNILASURE (CLASSE D1)**

**TECHNICRYL SILOXANE (CLASSE D2)**

## TABLE DES MATIÈRES

▪ Protéger/embellir



### CHAPITRE 1 NOTIONS PRELIMINAIRES

1. Définition du ravalement
2. Directives de mise en œuvre suivant DTU 59.1 – NF P74-201
3. Classifications des produits NF (AFNOR) – NF P84-403
4. Principaux matériaux de façades
5. Garanties de travaux

### CHAPITRE 2 TECHNILASURE (CLASSE D1)

1. Définition et classification
2. Avantages
3. Mise en œuvre
4. Performances
5. Efficacité du traitement

Les travaux de ravalement doivent faire l'objet d'une déclaration de travaux exemptés de permis de construire (voir MAIRIE) (Articles L.422-2 ou L.441-2 du code de l'urbanisme).

#### 2 Directives de mise en œuvre suivant DTU 59.1

L'article 5 du DTU 59.1, pour les revêtements de classe D1 (Lasures) et pour les revêtements de classe D2 (peinture à film mince), précise les prescriptions minimales auxquelles doivent satisfaire les matériaux supports qui doivent être sains, propres et secs. Le tableau ci-dessous reprend les taux d'humidité tolérés pour les supports.

### CHAPITRE 3 TECHNICRYL SILOXANE (CLASSE D2)

1. Définition classification
2. Avantages
3. Mise en œuvre
4. Performances
5. Efficacité du traitement

MATERIAU	HUMIDITE TOLEREE (EN POIDS)
Béton	< 5%
Maconnerie classiques	< 5%
Blocs et dalles de béton cellulaire	< 10%
Matériaux fibres-ciment	< 15%
Pierre calcaire, granit, grès	< 8%

### CHAPITRE 1 NOTIONS PRELIMINAIRES

#### 1 Définition du ravalement

Il s'agit de la remise en propreté et au bon fonctionnement d'une façade et de ses accessoires apparents. Les différentes phases d'un ravalement sont les suivantes.

- Nettoyer/décaper



Le DTU 59-1 fixe les conditions minimales dans lesquelles les travaux d'application pouvant avoir lieu.

- Les températures ambiantes et du support ne doivent pas être inférieures à 5°C.
- Les températures ne doivent pas être supérieures à 35°C.
- L'hygrométrie ne doit pas dépasser 80% H.R.

Les travaux préparatoires sont repris dans le DTU 59-1 paragraphe 6.4.1 et ont pour but de rendre le support apte à être revêtu.

Ils comprennent:

- Le brossage, l'époussetage destiné à dépoussiérer le support, à éliminer les particules libres de la surface.
- Un décapage est parfois prévu pour l'élimination des anciens produits en place.
- Le lavage à l'eau froide ou chaude sous plus ou moins forte pression; avec ou sans détergent, pour éliminer les traces de salissures ou dépôts divers.....
- La décontamination pour la destruction des micro-organismes (moisissures, algues, mousses, lichens).
- L'utilisation d'un produit fixatif, durcissant, minéralisant est conseillée sur des supports pulvérulents et friables. (ESSAI D'ADHERENCE ISO2409)

- Réparer




# 3 RAVALEMENT FAÇADES DOSSIER TECHNIQUE

## 3 Classifications des produits

### a) (NF P84-403) suivant leur fonction

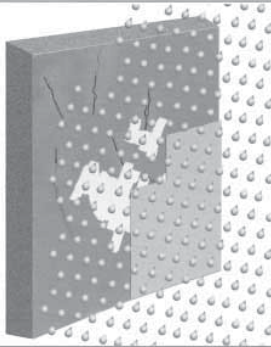
La norme NF P84-403 définit les familles de revêtements de façade à partir des principales fonctions assurées par les systèmes de mise en œuvre.

Fonction décorative (D)	
Systèmes D1 : Hydrofuges de surface Lasures à béton	
Systèmes D2 : Peintures à film mince	
Systèmes D3 : Revêtements décoratifs destinés à masquer le faïençage du subjectile	

#### Fonction décorative (D)

- D1 hydrofuge de surface
- D1 lasures
- D2 peintures à film mince
- D3 revêtements décoratifs destinés à masquer le faïençage du subjectile

Fonction d'imperméabilité à l'eau (I)	Systèmes pigmentés	
Systèmes de classe	I1	Système résistant à une microfissure maximale du subjectile de 0,2 mm
	I2	Système résistant à une fissuration maximale du subjectile de 0,5 mm
	I3	Système résistant à une fissuration maximale du subjectile de 1 mm
	I4	Système résistant à une fissuration maximale du subjectile de 2 mm



#### Fonction d'imperméabilité à l'eau (I)

- I1 système résistant à une microfissure max. de 0.2 mm/film sec sup. à 0.2mm
- I2 système résistant à une fissuration max. de 0.5 mm/film sec sup. à 0.3mm
- I3 système résistant à une fissuration max. de 1mm/film sec sup. à 0.4mm
- I4 système résistant à une fissuration max de 2mm/film sec sup. à 0.6mm

### b) suivant leur composition NF T36-005

(Établie sur la nature chimique et composition des produits sans tenir compte de leurs performances)

Le Technilasure et le Technicryl siloxane sont classés :

- NF T36-005
- FAMILLE 1 (peintures/verniss)
- CLASSE 7b2 (acrylique en phase aqueuse)
- 1 peintures/verniss/lasure
- 7b2 acrylique en phase aqueuse

## 4 Principaux matériaux de façades

### a) Béton armé NF P18-201 (DTU21) et NF P18-210 (DTU 23.1)

Il s'agit d'une combinaison de gravier, de sable, de ciment et d'eau, comportant une armature en acier.

- Béton brut de décoffrage
- Béton de parements décoratifs

Le béton est un matériau à réaction alcaline, éviter les peintures et lasures sensibles aux milieux alcalins.

### b) Enduits à base de liants hydrauliques NF P10-202(DTU 21.1) et NF P15-201 (DTU 26.1)

Ces enduits présentent une réaction alcaline.

### c) Enduits à base de plâtre. NF P15-201 (DTU 26.1)

- Trois volumes de plâtre gros
- Deux volumes de sable sec
- Un volume de chaux aérienne
- Deux volumes et demi d'eau de gâchage

Ce type d'enduit est le seul à être adapté à usage extérieur, les enduits de plâtre ordinaire/avec chaux ne sont pas repris par le DTU 26.1

### d) Les briques de parement NF P13-304 et NF P31-306

Eviter les lasures et peintures sur les joints contenant du plâtre.

## 5. Garanties de travaux

### a) Garantie de bon fonctionnement de 2 ans pour les revêtements décoratifs

▪ Concerne essentiellement les travaux de mise en œuvre des produits considérés comme éléments dissociables du bâtiment.

▪ Sont concernés les lasures et hydrofuges à fonction D1 et les peintures à fonction D2

▪ La définition de bon fonctionnement est assimilée à la bonne tenue (NFT 36-001)

▪ Absence de cloquage, craquelage, écaillage, décollement dans la limite de 5% de la surface de référence.

### b) La garantie décennale vise uniquement les revêtements d'imperméabilité de façade

### c) Les garanties contractuelles

▪ Ce système de garantie se superpose à celui du régime légal.

▪ Un entrepreneur et son fournisseur de produit peuvent proposer à leurs clients via leurs assureurs respectifs, une garantie supplémentaire. (exemple: 5 ans pour un D2)

▪ L'une des clauses généralement est l'obligation pour le maître d'ouvrage de faire procéder à une ou plusieurs interventions d'entretien pendant la période de garantie

## CHAPITRE 2 TECHNILASURE

### 1 Définition et classification

▪ Le TECHNILASURE est repris en classe D1 selon la norme NF P 84-403, produit légèrement coloré, ne modifiant pas la texture du support. Peu ou faiblement filmogène, destiné à limiter l'absorption d'eau.

▪ Mise en œuvre selon la DTU 59.1 (NFP74-201)

### 2 Avantages

▪ Le TECHNILASURE permet de colorer un support sans modifier sa texture.

▪ La forte réduction d'énergie de surface réduit sensiblement l'absorption d'eau.

▪ Le TECHNILASURE permet une coloration sans formation de film.

▪ Le TECHNILASURE appliqué sur béton ralenti sa carbonatation. (Corrosion des armatures)

